

INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE

DÉPARTEMENT DE L'EURE – ARRONDISSEMENT DE BERNAY

D068/2019

**CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

DE L'INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

L'an deux mille dix-neuf, le 22 novembre à 14 heures 30 minutes, le Conseil d'Administration du C.I.A.S., légalement convoqué, s'est réuni au sein des locaux de la Maison de l'Enfance - 17 rue du Pont-aux-Chèvres - 27170 Beaumont-le-Roger, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN.

Date de convocation : 15 novembre 2019

Nombre de membres	Étaient présents : M. ROUSSELIN, M. ANTHIERENS, Mme ANTomPIETRI, Mm BINET, M. DELAMARE, M. DU MESNIL-ADELÉE, Mme JORISSEN, M. MALARGÉ, M. MALHERBE, M. PENVEN, Mme TERRASSE, Mme VATINEL, Mme VAN DEN DRIESSCHE, Mme VANDERHOEVEN
En exercice : 21	
Présents : 12	
Votants : 15	

Étaient absents : M. ARNAUD, Mme BLOTIERRE, Mme ERARD, M. GRIHAULT, M. GUÉNIER, M. PALADE, M. PERDRIEL,

Pouvoirs : M. ARNAUD a donné pouvoir à M. ROUSSELIN ; M. GUÉNIER a donné pouvoir à M. MALARGÉ ; Mme VANDERHOEVEN a donné pouvoir à Mme VATINEL

Secrétaire de séance : Mme Brigitte BINET

**Objet : Enfance Jeunesse – Approbation de la convention de mise à disposition de locaux du pôle de cohésion sociale de l'association ACCES au profit du Pôle Initiatives Jeunes du C.I.A.S. de l'Intercom Bernay Terres de Normandie**

**PJ : 1 convention**

Monsieur le Président rappelle que le C.I.A.S. de l'Intercom Bernay Terres de Normandie assure depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 le fonctionnement du Pôle Initiatives Jeunes (PIJ) actuellement situé au sein du Centre d'Affaires, à Bernay ; cette localisation ayant été définie à titre temporaire.

En l'espèce, ces locaux ne permettent plus d'accueillir le public dans de bonnes conditions. Aussi, l'association ACCES se propose d'héberger le Pôle Initiatives Jeunes au sein de son nouveau pôle de cohésion sociale situé à Bernay.

Afin de répondre aux besoins en termes de locaux et de qualité de l'accompagnement des usagers, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil d'Administration de donner une suite favorable à la proposition de l'association ACCES et de souscrire à la convention afférente de mise à disposition de locaux.

**Après avoir ouï et délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité :**

- ☞ Approuve la convention de mise à disposition de locaux du pôle de cohésion sociale de l'association ACCES au bénéfice du fonctionnement du Pôle Initiatives Jeunes du C.I.A.S.
- ☞ Autorise Monsieur le Président à signer cette convention ainsi que toutes pièces afférentes à son exécution.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200003770-20191122-19D068-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/12/2019

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme

Le Président,

Jean-Claude ROUSSELIN

